



# Flash Aiguillon



Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise - Syndicat d'apiculture de l'Isère  
N° 287 - novembre 2021 - 27ème année

## Édito

**L'Assemblée  
Générale de la  
SCAPIAD**  
(Coopérative) se  
déroulera le mercredi  
**24 novembre à 19h15**  
à la salle du 8 mai  
1945 - Esplanade du 8  
mai 1945 - Avenue  
Claude Debussy  
à Poisat.  
Retrouvez aussi  
l'invitation et un pouvoir  
sur notre site.

La 5ème Tribune Apicole  
organisée sous l'égide de  
la **Fédération Apicole  
Auvergne Rhône  
Alpes (FAARA)** se  
déroulera le samedi 20  
novembre à Feurs. Au  
programme : L'abeille noire  
de Savoie, les bénéfices et les  
risques des intrants en  
apiculture, comment limiter  
nos pertes de colonies et  
l'impact du changement  
climatique sur nos arbres  
mellifères. Inscription en ligne  
sur le site [www.faara.fr](http://www.faara.fr).

## Le coin du débutant

L'été indien nous quitte les premiers frimas arrivent, si ce n'est déjà fait il faut préparer nos ruches pour l'hiver. Le beau temps du mois d'octobre a permis aux abeilles de compléter leurs provisions mais il faut le vérifier en visuel ou par pesée.

Le froid devrait arriver dès ce début novembre et il faut impérativement procéder à quelques opérations indispensables. Si le nourrissage par sirop était encore possible il faut maintenant le remplacer par du candi. Bien sûr vous remettez les portes de vos ruches si vous les aviez enlevées. N'oubliez pas d'enlever les lanières anti varroa pour éviter de créer un phénomène d'accoutumance.

Prévoir une bonne isolation sur le couvre cadre : les abeilles doivent avoir la tête chaude, c'est-à-dire que le dessus de la ruche doit être protégé du froid avec un isolant adapté et un toit bien étanche.

Si la colonie n'est pas très forte il faut partitionner, c'est-à-dire ramener le nombre de cadres à 7 ou 8 en posant à la place du dernier cadre retiré une partition chaude que vous pouvez acheter à la Coop ou faire vous-même dans notre atelier.

Si vous ne l'avez pas encore fait n'oubliez pas de déclarer vos ruches (du 1er sept au 31 déc) en ligne à l'adresse suivante : <https://agriculture-portal.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

## A lire : Abeilles mellifères sauvages de I.ARNOLD et J.TAUTZ

L'abeille mellifère sauvage dans son habitat naturel comme on ne l'a jamais vue !

Les abeilles mellifères continuent à vivre, presque inaperçues, dans nos forêts, leur habitat naturel d'origine, échappant totalement à l'influence humaine. Ces abeilles sauvages, parfaitement adaptées à leur habitat, y vivent de manière bien plus résiliante que les colonies conduites par les apiculteurs : elles sont plus résistantes aux agresseurs, plus adaptables aux fluctuations de l'environnement et utilisent les prédateurs naturels de leurs parasites pour s'en débarrasser.

Ingo Arndt et le Pr Jürgen Tautz, célèbre chercheur en apiculture, rendent compte pour la première fois dans cet ouvrage complet, de la vie mystérieuse des abeilles sauvages. Non seulement ils documentent de nombreux comportements inconnus jusqu'alors, mais ils nous encouragent également à envisager l'apiculture sous un angle nouveau.

*Ce livre est disponible en prêt gratuit à la bibliothèque de votre syndicat.*

Zone de Champ Fila  
22, place Bernard Palissy - 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
E-Mail : [abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com)  
Site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise  
- Syndicat d'apiculture de l'Isère - et de la S.C.A.P.I.A.D  
vous accueillent toute l'année  
**les mercredis de 14h à 19h et les samedis de 9h à 12h**

## L'atelier GAUFRAGE

C'est l'intersaison, la meilleure période pour préparer la prochaine saison apicole en réalisant vos propres feuilles de cire à partir de votre cire d'opercules. Il suffit de prendre rdv par tél ou mail pour qu'un bénévole vous guide un après-midi.

## Article "Que Choisir" de novembre : test Miels

Encore des fraudes pour certains miels : 12 miels non conformes sur 40 analysés. Des problèmes de sucres ajoutés, de fraîcheur et d'authenticité entre ce qui est noté sur l'étiquette et la réalité....A lire.

## Formation : Lutte varroa et traitement hivernal à l'Acide Oxalique

Afin de préserver les colonies et de les placer dans les meilleures conditions de reprise au printemps, le GDS ainsi que l'Abeille Dauphinoise préconisent la bithérapie : le traitement estival et **le traitement hivernal à base d'acide oxalique** qui font partie de la lutte contre le varroa. La formation en novembre ou décembre vous propose de faire le point sur le cycle biologique du varroa et sur les différents traitements possibles.

**Inscrivez-vous si vous vous posez encore des questions !**



## Fêtes du miel... en novembre organisées par l'Abeille Dauphinoise

- RDV le 11 novembre à **Crachier** (près de Bourgoin Jallieu) à la salle des fêtes pour la Fête des miels et de la gastronomie.



- RDV le 20 et 21 novembre à **St Egrève** à l'espace Robert Fiat pour la Fête du miel, des arts et des saveurs.

## Le congrès Beecome21 est l'un des événements du secteur apicole européen.

Cette année, c'est en Pologne que les 12 conférenciers y participeront les 20 et 21 novembre 2021. Les conférences seront entièrement traduites en polonais, anglais, russe et français. L'inscription est gratuite pour suivre les discussions et conférences en ligne.

**Pour s'inscrire et voir le programme :**  
<http://www.become2021.com/index->

## AGENDA DES FORMATIONS

Retrouvez toutes les informations et la fiche d'inscription sur le site web dans la rubrique "Formations" "Complémentaires", sinon envoyer chèque et nom, prénom, mail + intitulé de la formation pour vous inscrire. *Attention : nombre limité*

- **Lutte varroa et traitement hivernal à l'acide oxalique** : 4 groupes à **Poisat**. Coût : 10€.

Groupe A : 17 nov de 15h30 à 18h ; Groupe B : 24 nov de 15h30 à 18h ; Groupe C : 27 nov de 9h-11h mais en visio ; Groupe D : 4 déc de 9h-11h30.

et 1 groupe à **Voiron** : 20 nov à 14h30. Inscription auprès d'Yves au 0667848560. Coût : 10€.

- **Goût du miel ou l'appréciation organoleptique des miels** (journées où l'analyse sensorielle est au menu) : 27 nov et 11 déc de 9h-16h. Coût : 50€.

- **Réglementation** : 16 janv de 9h-13h. Coût : 10€.

- **Connaissance des plantes mellifères** : 26 fév de 9h30-16h30 et 7 mai le matin. Coût : 15€.

## Protection des abeilles : Les députés veulent en faire une « grande cause nationale » en 2022

L'Assemblée nationale a demandé le 7 oct au gouvernement de faire de la sauvegarde des abeilles, gravement menacées par les insecticides, les maladies et la prolifération du frelon asiatique, une « grande cause nationale » en 2022. Les députés ont adopté à l'unanimité une résolution en ce sens, non contraignante, présentée par le groupe LR dans le cadre de sa journée dite de « niche », réservée à un groupe minoritaire. L'auteur de la résolution, le député Robert Therry, apiculteur, a souligné que ce combat était « une nécessité pour la survie de notre écosystème », en plus du poids économique de la filière. La résolution encourage notamment « le gouvernement à réfléchir à l'élaboration d'un plan national de lutte contre le frelon asiatique », prédateur largement responsable de « la disparition de près de 30 % des colonies d'abeilles chaque année ». Michèle Crouzet (MoDem) a appelé le gouvernement à faire avancer cette cause lors de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022. Mathilde Panot (LFI) a ironisé sur « les Républicains qui s'essaient à l'écologie », qui n'est « pas leur habitat naturel ». Fin 2020, une loi a autorisé, après de vifs débats parlementaires, le retour temporaire des néonicotinoïdes, insecticides nocifs également pour les abeilles. Le texte autorise, à titre dérogatoire, les producteurs de betteraves à sucre à utiliser jusqu'en 2023 des semences traitées avec ces pesticides « tueurs d'abeilles », pourtant interdits depuis 2018. La secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Bérangère Abba, a quant à elle mis en exergue les mesures élaborées dans le cadre du plan en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation pour enrayer ce déclin. « Ce plan d'action est là, il est prêt à être mis en œuvre », a-t-elle déclaré, en soulignant le rôle « moteur » de la France dans ce domaine.

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le 15 du mois pour parution le mois suivant.*

**Annonces :** Si vous souhaitez vous débarrasser d'un **lave vaisselle** (qui marche), nous pouvons le récupérer à Poisat. Nous recherchons un bénévole avec des compétences en **maçonnerie** pour monter un bout de mur à Poisat et un bénévole **étancheur**.

# Avis de Convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire 2021 de la sté Coopérative Apicole de l'Abeille Dauphinoise (SCAPIAD)

La date des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire Annuelle 2021 est fixé au mercredi 10 novembre à 19h au siège de la SCAPIAD 22 place Bernard Palissy 38320 Poisat.

Toutefois si cette première AG n'atteint pas le quorum requis (présence de la moitié des associés coopérateurs pour délibérer, convocation pour une seconde :

**Assemblée Générale ordinaire et Assemblée Générale extraordinaire  
2021 le mercredi 24 novembre 2021 à 19 h 15  
à la salle du 8 mai 1945 à POISAT 38320  
Pass sanitaire nécessaire pour participer à cette assemblée**

## Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- modification des statuts pour mise en conformité avec le règlement de la coopération agricole

## Ordre du jour de l'assemblée générale 2021 :

- Rapport de gestion par le conseil d'administration
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 et quitus aux administrateurs
- Affectations du résultat de l'exercice
- Renouvellement de mandat d'administrateurs
- Réponses aux questions des associés coopérateurs

Le rapport de gestion aux associés coopérateurs, les comptes annuels et le texte des résolutions proposées sont consultables au siège de la Sté Coopérative de l'Abeille Dauphinoise.

Si vous ne pouvez pas participer à ces assemblées, vous pouvez vous faire représenter par un(e) apiculteur(trice), associé coopérateur de la Société Coopérative Apicole de l'Abeille Dauphinoise en utilisant le pouvoir joint à cette invitation.

Eric PERRET, Président du Conseil d'administration de la SCAPIAD

## Pourquoi deux dates d'assemblées générales ?

Lors de l'Assemblée Générale (une fois par an), tous les coopérateurs sont invités à se rassembler, pour échanger et se prononcer sur les actions de la SCAPIAD.

Avec plus de 1700 associés coopérateurs, l'histoire nous rappelle que le quorum légal n'est jamais atteint (présence de la moitié des associés coopérateurs +1) ce qui ne permettra pas à la 1<sup>ère</sup> AG (Assemblée Générale) d'être délibérante avec constat de défaut de quorum sans donner lieu à aucune présentation. L'ordre du jour étant reporté à la deuxième AG.

De fait, le vote effectif des résolutions et la prise de décisions réelles n'interviennent que lors de la deuxième AG, aussi nous vous engageons instamment à participer aux deuxièmes AG extraordinaire et ordinaire délibérantes quel que soit le nombre de participants. Lors de ces deuxièmes AG, outre les informations à caractère légal et réglementaire (rapport de gestion, approbation des comptes ...), l'accent sera mis sur les points qui concernent la vie de la Coopérative.



**POUVOIR**

Je, soussigné, ..... associé coopérateur de la SCAPIAD donne pouvoir à

Madame/Monsieur ....., associé coopérateur de la SCAPIAD, pour me représenter aux

**Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire qui se tiendront : *Le mercredi 24 novembre 2021 à POISAT***  
En conséquence, assister à la dite réunion, prendre part en mon nom à toutes les discussions ainsi qu'à tous les votes sur les questions de l'ordre du jour, signer toutes les listes de présence et procès-verbaux, substituer en toute ou partie les présents pouvoirs et généralement faire le nécessaire, promettant l'agrément.

Fait à ....., le .....

Signature précédée des mots « **BON POUR POUVOIR** »